



Fond de la carte:
 Carte topographique 1:10000, Commune de Walferdange -
 Présentation sur base de la "Base de Données Topo/Cartographique du Luxembourg" (BD-LTC),
 Extraction des données pour le domaine de la commune de Walferdange, 2005,
 avec autorisation de l'Administration du Cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg,
 convention numéro C&D/LTC 1998.003.
 © ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2005)
 [copie et reproduction interdites].
 Source des données:
 - BD-LTC - Administration du Cadastre et de la Topographie du Grand-Duché de Luxembourg (2008).
 - CBS99 - Ministère de l'Environnement (1999).
 - RPG-AGRICOLE 2008 - Ministère de l'Agriculture,
 de la Viticulture et du Développement Rural (2008).
 - Zones protégées environnementales - Ministère de l'Environnement,
 Bureau EPOR (2008).
 - Fondation Hellef fir d'Natur (2008).
 - Cadastre des biotopes - Commune de Walferdange (2008).
 - Zones de protection des eaux - Administration de la Gestion de l'Eau (2008).
 - Zone inondable - Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (2008).

Modifications	
Index	Référence
A	plan ajouté suite à l'avis de la Commission d'Aménagement du 06 août 2008, référence 11C/002/2008
B	modifié suite aux propositions du collège des bourgmestre et échevins après l'audition des réclamants
C	
D	
E	modifié suite aux objections formulées dans la lettre du 30 juillet 2010 concernant l'approbation du PAG

Procédure d'approbation	
Étapes et dates d'approbation	
Avis de la Commission d'Aménagement	06.08.2008
Vote provisoire du Conseil Communal	29.01.2009
Vote définitif du Conseil Communal	15.06.2009
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement	17.12.2009
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	30.07.2010

LÉGENDE

Servitudes environnementales en exécution de la loi du 19 janvier 2004
 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles:

Réseau de zones protégées pour la conservation du paysage et de la protection de la faune et de la flore (article 2):

Zones protégées d'intérêt national (article 40):

- Reserve naturelle déclarée par règlement grand-ducal
- Reserve naturelle en cours de procédure
- Site prioritaire en vue d'une déclaration en tant que zone protégée d'intérêt national

Zones protégées d'intérêt communautaire (article 34)
 (réseau Natura 2000):

- Zone spéciale de conservation

Mesures générales de conservation du paysage:

Recul de 30 m par rapport aux (article 5):

- bois et forêts (>1 ha)
- cours d'eau (zone non aedificandi si absence ou impossibilité de raccordement à la canalisation locale)
- Zone protégée définie à l'article 40: zone protégée d'intérêt national
- Zone protégée définie à l'article 34: zone protégée d'intérêt communautaire

Zones soumises à la définition de la "zone verte" (article 5):

- Bois et forêt (de zones boisées de la cartographie de l'occupation biophysique du sol de 1999, validée dans la nature)
- Zone agricole (fixée par le PAG)

Protection de la faune et de la flore

Nécessité d'une autorisation ministérielle (article 14):

- Parc d'agrément
- Terrain agricole ou vain
- Arbres bordant les chemins et routes ou formant limites entre parcelles cadastrales
- Végétation des rives
- Arbres sur les places publiques et sur les fonds constituant des dépendances d'un édifice public ou d'un monument public ou privé

Protection des biotopes (article 17)
 (sur les fonds situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération):

- Biotopes ponctuelles
- Biotopes linéaires
- Biotopes extensifs
- Étendue avec plusieurs biotopes

Désignation des biotopes

AuWs Auenwaldstreifen	S Streuobst
BG Baumgruppe	SHe Schnitthecke
BR Baumreihe	SukzL Sukzessionswald (überwiegend) aus Laubbäumen
EB Bemerkenswerter Einzelbaum	TmS Trockenmauer aus Silikatgestein
FGmV Fließgewässer mit Unterwasservegetation inklusive Schutzzone	uW Bewachsener und/ oder von halbruderaler Gras-/ Staudenflur begleiteter unbefestigter Weg
FHe Feldhecke	Wm Magerwiese / -weide
Kompl Komplexe aus Auenwald, Auengebüsch, Sukzessionswald, Feuchtgebüsch	

Autres zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques, relatives à la protection de l'environnement:

Zones de risques naturels prévisibles:

- Zone inondable imposée par voie de règlement grand-ducal (du 18.12.1998)

Servitudes environnementales en exécution de la loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau:

Zones de protection des eaux (article 18):
 (déclarée par règlement grand-ducal)

- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée
- 175 Zone 2 Identification avec numéro de la zone et classification

Occupation primaire des diverses zones du territoire communal, fixé par le PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zone d'activités économiques
- Zone d'habitation 1
- Zone d'habitation 2
- Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone de loisir avec séjour
- Zone mixte à caractère central
- Zone mixte à caractère rural
- Zone mixte à caractère urbain

Zones destinées à rester libres

- Zone d'isolement et de transition
- Zone de parc
- Zone forestière
- Zone agricoles

Plan d'Aménagement Général

Commune de Walferdange
 Administration communale de Walferdange
 L-7201 WALFERDANGE
 Tél.: 33 01 44 - 1
 Fax: 33 30 60
 E-Mail: secretariat@walfer.lu

Plan d'Aménagement Général
 Partie graphique
Servitudes environnementales

Date	20.08.2010	Echelle	1:10.000
Fond de plan	Carte topographique sur la Base de Données Topo/Cartographique du Luxembourg, édité par l'Administration du Cadastre et de la Topographie (2005)		

Élaboration / Cartographie

architecture + aménagement s.a.
 Bertrand Schmit
 9b, Plateau Altmünster
 L - 1123 Luxembourg
 T.: 26 20 60 F.: 26 20 60 - 40